

Image not found or type unknown



Enfants majeurs et parents

Par **alecdan**, le **18/01/2008 à 20:05**

Bonjour,
Voilà j'ai un petit soucis :
Mes parents sont divorcé , j'ai la 20n et je vis chez mon père bientôt je quitterai sa maison pour m'installer.
Je voudrai savoir si il existe une procédure pouvant me libérer de la responsabilité que j'ai envers mes parents (pension, héritage, assistance quand il seront vieux, etc...)
Car entre mes parents et moi sa a jamais été rose donc je ne veux plus du lien judiciaire qui existe entre eux et moi.
Merci d'avance pour l'aide que vous pourrai m'apporter avec votre réponse.

Par **rod66**, le **18/01/2008 à 20:21**

Négatif, tu es un enfant reconnu d'eux a la naissance.
Si ils ont des problemes financiers, soucis de santé, de logement et que tu peux subvenir a leurs besoins (suivant tes ressources), tu devras les assumer jusqu'a leur décès.

Par **alecdan**, le **19/01/2008 à 07:14**

Il n'y a vraiment aucune solution ?